

CHECK-LIST : CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ ANONYME (SA)

- RÉDACTION DU BUSINESS PLAN
- VÉRIFICATION DES RÉGLEMENTATIONS EN VIGUEUR ET DES AUTORISATIONS À OBTENIR POUR EXERCER L'ACTIVITÉ
- DÉFINITION DE LA RAISON SOCIALE (VÉRIFIER SI LA RAISON EST LIBRE AUPRÈS DU REGISTRE DU COMMERCE)
- DÉTERMINATION DES ORGANES : CONSEIL D'ADMINISTRATION, ORGANE DE RÉVISION, PERSONNES AUTORISÉES À SIGNER
- PARTAGE DU CAPITAL-ACTIONS ET DÉFINITION DU TYPE DE LIBÉRATION (VERSEMENT EN ESPÈCES ET/OU EN NATURE)
- CHOIX DE LA BANQUE POUR LE COMPTE BLOQUÉ (DESTINÉ AU CAPITAL-ACTIONS), OUVERTURE DU COMPTE
- RÉDACTION DE L'ACTE CONSTITUTIF PAR LE NOTAIRE
- ÉCRITURE DES STATUTS PAR L'ENTREPRISE PUIS VÉRIFICATION ET CORRECTION PAR LE NOTAIRE
- SI UN ORGANE DE RÉVISION A ÉTÉ DÉSIGNÉ : DEMANDER L'ACCEPTATION
- INSCRIPTION PAR LE NOTAIRE AU REGISTRE DU COMMERCE
- LIBÉRATION DES ACTIONS AUPRÈS DE LA BANQUE (SUR PRÉSENTATION DE L'EXTRAIT DU REGISTRE DU COMMERCE)
- ÉMISSION DES CERTIFICATS D'ACTIONS, OUVERTURE DU REGISTRE DES ACTIONS

- SI VOUS ENGAGEZ DU PERSONNEL : INSCRIPTION AUPRÈS D'UNE CAISSE DE COMPENSATION ET CONCLUSION DES CONTRATS POUR LES ASSURANCES OBLIGATOIRES LPP ET LAA. (NB : EN TANT QUE FONDATEUR, VOUS COMPTÉZ ÉGALEMENT COMME EMPLOYÉ)

- DEMANDE DU NUMÉRO DE TVA AUPRÈS DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE DES CONTRIBUTIONS

- CONCLUSION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE ET ÉVENTUELLEMENT UNE ASSURANCE CHOSE POUR LES RISQUES INCENDIE, DÉGÂTS D'EAU, ETC.